

Bon No: 001258841		1ere Gachée: 11:36 (1) Date: 22/06/2026				Zone: SOUS CENTRALI							
		Quantité: 3.00 m3 référence commande(2): 0327259055				Véhicule:							
client: 2PAYER		RD 50 LES BRUILLES NORD 59278 Escautpont BARY MATERIAUX ESS LA SENTINELLES				146 TRANSPORT CAN							
chantier: 2PAYER294						13 PATRICK							
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 11:35 00:00		température: TEMPERATURE : 38 vitesse du vent: validité:		CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
													
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure		consistance(7)		Dmax	
2		BPS NF EN 206/CN				XF1		0.40		S 3		20	
ciment(type et classe) CEM I 52.5 N CE NF				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) 25/30					
appellation commerciale C25/30 6/20													
Propriétés particulières spécifiées													
SERVICES						ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE			
PRODUIT DE CURE CONTRIB ENVIRONNEMENTALE CONTRIB CARBONNE REP										NOM:			
										signature du client:			
ajout d'ingrédients sur chantier(9): signature:													
type et quantité: demandeur:													

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN